



Cddi insertion en cdi ?

Par gillou

Bonjour voila jai signer un contrat insertion de 6 mois le 02/05/2016 , puis jai résigner a nouveaux 6 mois ,mais ce second contrat a étai signer LE 29/11/2016 ,au lieu du 01/11/2016 (donc hors délai?) Jai marquer en manuscrit sur le second contrat qu'il avait étai signer LE 29/11/2016 . Le 01/05/2017,jai résigner un autre contrat insertion de 6 mois,jai alors indiquer verbalement mon intention de demander mon passage en CDI par rapport a ma signature de mon second contrat, mon patron ma indiquer que comme sont entreprise était une entreprise d'insertion il n'aurait pas du malle a casser éventuelle le contrat en CDI. quand pensez vous . tout ces contrats sons pour le même poste. merci URGENT vu l'ambiance